









Programme de Microfinancements du Fonds pour l'Environnement Mondial PMF FEM/PNUD Maroc

Appel à projets 2022/2023 – 7^{ème} Phase Opérationnelle (OP7) Fonds STAR

Date de Diffusion: 15 décembre 2022-15 février 2023

الملكة المغاب

Montant de la subvention : Le montant maximal de la subvention pour chaque projet ne doit pas dépasser la limite de 50 000 USD.

Durée d'exécution : 24 mois maximum.

Annexes:

Annexe 1 : formulaire du projetAnnexe 2 : évaluation des paysages

- Annexe 3 : exemple d'actions de rétablissement vert

I. Contexte

Mis en œuvre par le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) et exécuté par le Bureau des Nations Unies pour les Services d'Appui aux Projets (UNOPS), le Programme de Microfinancements (PMF) du Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) fournit aux organisations non gouvernementales et aux organisations communautaires de base (ONG/OCB) dans les pays en développement des subventions pour leur permettre de relever les défis environnementaux mondiaux, tout en répondant aux besoins locaux de développement durable. Depuis sa création en 1992, le PMF FEM a soutenu plus de 20 000 projets communautaires dans les domaines de la conservation de la biodiversité, d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques, de la prévention de la dégradation des sols, de la protection des eaux internationales et de la réduction de l'impact des produits chimiques.

Créé en 2000, le PMF FEM Maroc a soutenu 199 projets communautaires pour contribuer de façon effective à la création de bénéfices environnementaux globaux et la sauvegarde de l'environnement mondial, tout en améliorant les moyens de subsistance des populations vulnérables.

S'appuyant sur plus de 26 ans d'opérations réussies dans plus de 133 pays, la 7^{ème} phase opérationnelle (OP7) du PMF FEM PNUD vise à « promouvoir et soutenir des initiatives novatrices, inclusives et évolutives, et à encourager des partenariats multipartites au niveau local pour aborder les problèmes environnementaux mondiaux dans les paysages terrestres et marins prioritaires ».

Suite à la crise de COVID-19, le programme appuiera également des projets qui contribueront à un rétablissement vert tout en privilégiant le renforcement des capacités locales pour une meilleure résilience environnementale, sociale et économique.

Le présent appel à projets concerne les fonds STAR alloués à travers le point focal opérationnel du GEF en partenariat avec le PNUD CO et le département du développement durable.











II. Innovation – Inclusion - Impact

المملكة المغاد

Le programme adopte désormais une nouvelle approche dite des « 3 i » : innovation, inclusion et impact, selon laquelle :

- Les projets soutenus doivent avoir vocation à développer des initiatives **innovantes** proposant une nouvelle façon de penser, un nouveau mode de gestion des ressources, une nouvelle manière de mettre les parties prenantes en contact, un service/produit inventé et/ou la mise en valeur d'acteurs vecteurs d'innovation.
- Les projets soutenus doivent promouvoir l'inclusion sociale de personnes jugées vulnérables (y compris les femmes, les jeunes et les personnes en situation de handicap), dès la phase de conception du projet.
- Les projets soutenus doivent associer un grand nombre de partenaires et s'appuyer sur une forte participation des communautés locales afin de multiplier l'**impact** du projet localement (y compris en termes de durabilité) et d'en permettre la mise à échelle et/ou la réplication.

Le PMF FEM encourage les OSC à développer des projets répondant aux trois caractéristiques mentionnées ci-dessus. Cette approche fait désormais partie du formulaire de projet (*voir Annexe 3 : Formulaire de projet*) et des critères de sélection des projets.

III. Initiatives stratégiques / thématiques

Seront soutenus dans le cadre de cet appel à projets, les projets intervenant dans les domaines de la biodiversité, des changements climatiques et de la dégradation des terres et traitant des thématiques cidessous.

La priorité sera donnée à la **consolidation de projets existants** ayant déjà mis en place des actions exemplaires et innovantes avec un impact environnemental et socio-économique significatif.

Thématique	Initiatives stratégiques de l'OP7 du PMF/ FEM	Priorités du programme national du PMF/OP7
Biodiversité	Conservation communautaire des écosystèmes et des espèces menacés	Le programme soutiendra la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité y compris le soutien aux APACs. Il ciblera des zones d'importance pour la biodiversité : SIBEs, Parcs Nationaux, corridors, KBAs, ZIP, Hotspot, bassins fluviaux, APACs, zones Ramsar et zones d'espèces migratoires. 1. L'octroi des subventions sera orienté vers le soutien aux initiatives suivantes : - La gestion/utilisation durable des aires protégées, des APAC et des zones clés pour la biodiversité (KBA) - La conservation des corridors et des zones de connectivité écosystémique - La gestion intégrée des bassins fluviaux, le soutien à l'agro-biodiversité et aux services écosystémiques et aux mesures d'adaptation axés sur les écosystèmes 2. Les projets liés aux eaux internationales cibleront en particulier : - La conservation des paysages marins et côtiers et la gestion durable des ressources marines - L'économie bleue et les solutions communautaires de conservation - La pollution d'origine terrestre (en particulier le plastique) - La conservation et la gestion des habitats d'eau douce et côtiers - Pêche durable : repos biologique, utilisation durable des ressources, lutte contre la pêche illégale et la surpêche



MINISTÈRE DE LA TRANSITION ENERGETIQUE ET DU
DEVELOPPEMENT DURABLE
- DÉPARTEMENT DU DEVELOPPEMENT DURABLE -



وزارة الانتقــال الطــاقــي والتنميـــة المستدامــة - قطــاع التنميــة الستدامــة - خطــاع التنميـة المتدامــة - * TO | +TEC +-0864 | +04403 | +04403 | +04403 | +04403 | +04403 | +04403 | +04403 | +04403 | +04403 | +04403 | +04403 | +04403 | +04403 | +04403 | +04403 | +04403 | +04403 | +04403 | +04403 | +04403 | +04403 | +04403 | +04403 | +04403 | +04403 | +04403 | +04403 | +04403 | +04403 | +04403 | +04403 | +04403 | +04403 | +04403 | +04403 | +04403 | +04403 | +04403 | +04403 | +04403 | +04403 | +04403 | +04403 | +04403 | +04403 | +04403 | +04403 | +04403 | +04403 | +04403 | +04403 | +04403 | +04403 | +04403 | +04403 | +04403 | +04403 | +04403 | +04403 | +04403 | +04403 | +04403 | +04403 | +04403 | +04403 | +04403 | +04403 | +04403 | +04403 | +04403 | +04403 | +04403 | +04403 | +04403 | +04403 | +04403 | +04403 | +04403 | +04403 | +04403 | +04403 | +04403 | +04403 | +04403 | +04403 | +04403 | +04403 | +04403 | +04403 | +04403 | +04403 | +04403 | +04403 | +04403 | +04403 | +04403 | +04403 | +04403 | +04403 | +04403 | +04403 | +04403 | +04403 | +04403 | +04403 | +04403 | +04403 | +04403 | +04403 | +04403 | +04403 | +04403 | +04403 | +04403 | +04403 | +04403 | +04403 | +04403 | +04403 | +04403 | +04403 | +04403 | +04403 | +04403 | +04403 | +04403 | +04403 | +04403 | +04403 | +04403 | +04403 | +04403 | +04403 | +04403 | +04403 | +04403 | +04403 | +04403 | +04403 | +04403 | +04403 | +04403 | +04403 | +04403 | +04403 | +04403 | +04403 | +04403 | +04403 | +04403 | +04403 | +04403 | +04403 | +04403 | +04403 | +04403 | +04403 | +04403 | +04403 | +04403 | +04403 | +04403 | +04403 | +04403 | +04403 | +04403 | +04403 | +04403 | +04403 | +04403 | +04403 | +04403 | +04403 | +04403 | +04403 | +04403 | +04403 | +04403 | +04403 | +04403 | +04403 | +04403 | +04403 | +04403 | +04403 | +04403 | +04403 | +04403 | +04403 | +04403 | +04403 | +04403 | +04403 | +04403 | +04403 | +04403 | +04403 | +04403 | +04403 | +04403 | +04403 | +04403 | +04403 | +04403 | +04403 | +04403 | +04403 | +04403 | +04403 | +04403 | +04403 | +04403 | +044







Thématique	Initiatives stratégiques de l'OP7 du PMF/ FEM	Priorités du programme national du PMF/OP7
Dégradation des terres	Agriculture et pêche durables et sécurité alimentaire	Le programme mettra l'accent sur le soutien direct aux agriculteurs pour favoriser des pratiques d'exploitation durable des ressources.
		 Accroître l'efficacité de l'ensemble de la production alimentaire et de la chaîne de valeur, notamment dans les écosystèmes vulnérables (tels que les communautés de montagnes) Accroître la diversification et l'amélioration des moyens de subsistance à travers la restauration de services écosystémiques clés (actions intégrées) Promouvoir des modes d'agriculture durable basés sur la conservation des sols et des eaux souterraines ainsi que sur la restauration des terres dégradées notamment dans les écosystèmes fragiles (montagnes) Une attention particulière sera accordée aux initiatives suivantes :
		 Production agricole durable et lutte contre l'érosion : promotion de l'agriculture durable basée sur la conservation des sols et des eaux souterraines ainsi que sur une utilisation appropriée des terres Agroécologie innovante : utilisation des principes agroécologiques pour accroître la résilience des écosystèmes Établissant un lien entre la gestion des zones côtières terres et les zones marines
		À travers cette initiative, le programme continuera d'adopter une approche intégrée allant au-delà du secteur de l'énergie et visant à accroître la résilience face aux changements climatique, à réduire la pauvreté, à renforcer l'égalité des sexes et à atteindre les objectifs du Développement durable « ODD ».
Changements climatiques	Co-avantages de l'accès à l'énergie émettant peu de carbone	 Ainsi, l'octroi des subventions sera orienté vers le soutien aux initiatives qui investissent dans des solutions locales innovantes à faible émission de carbone et à fort potentiel de réplication et de mise à échelle. Promouvoir l'énergie renouvelable à bas coût et à haut rendement énergétique offrant des avantages socio-économiques et améliorant les moyens de subsistance des communautés Promouvoir les besoins en services énergétiques hors réseau dans les zones rurales et urbaines
		3. Soutenir la mise en œuvre de l'Accord de Paris, de la NDC et des ODD
	Catalyser des solutions urbaines durables	Le programme appuiera la mise en œuvre de solutions urbaines durables qui s'attaquant à de vastes problèmes environnementaux urbains tels que : 1. La gestion des déchets et des produits chimiques/industriels 2. La gestion des zones humides urbaines et des bassins versants 3. Les énergies renouvelables et à faibles émissions de GES 4. La mobilité urbaine et les transports alternatifs verts 5. Les services écosystémiques, les forêts urbaines et la conservation des écosystèmes et de la biodiversité
Thématiques transversales à considérer dans le cadre de	Plateformes de dialogue sur les politiques et la planification entre les OSC, le gouvernement et le secteur privé	Favoriser l'intégration de la société civile dans les débats nationaux et régionaux liés aux questions d'environnement et de développement durable.













Thématique	Initiatives stratégiques de l'OP7 du PMF/ FEM	Priorités du programme national du PMF/OP7
l'ensemble des projets	Renforcer l'inclusion sociale (obligatoire)	1. Intégrer l'inclusion sociale dans tous les projets (autonomisation des femmes, intégration des communautés locales, des jeunes et des personnes handicapées)
		2. Promouvoir des initiatives po rtées par les jeunes et les personnes handicapées
	Gestion des connaissances (obligatoire)	 Renforcer les capacités des OSC/OCB locales et promouvoir l'apprentissage entre pairs Capitaliser sur les connaissances acquises, les leçons tirées et les bonnes pratiques identifiées dans les projets pour la production d'études de cas Renforcer la coopération Sud-Sud pour promouvoir le transfert de technologies et la reproduction des bonnes pratiques
	Gestion, suivi et évaluation des résultats (obligatoire)	<u>Le système de suivi-évaluation</u> doit permettre de collecter des informations sur les indicateurs d'impact du projet et les résultats obtenus.

Dans le cadre du contexte actuel lié au COVID-19, le programme soutiendra également des projets d'appui au rétablissement vert : restauration des écosystèmes dégradés, sauvegarde de la faune sauvage et création d'emplois verts. Pour plus d'information, se référer à *l'Annexe 3 : Exemple d'actions de rétablissement vert (COVID-19)*.

IV. Zones d'intervention

S'inscrivant dans la lignée de la Stratégie Nationale de Programme (SNP), cet appel à projets cible les paysages suivants :

- 1. La Réserve de Biosphère de l'Arganeraie
- 2. Le Parc National d'Al Hoceima
- 3. La Réserve de Biosphère de la Cédraie de l'Atlas
- 4. Les grandes villes urbaines : Tanger, Rabat, Casablanca, Marrakech et Agadir
- 5. Toutes les autres zones du Maroc se révélant significatives et prioritaires pour la conservation de la biodiversité, la réduction des changements climatiques et la dégradation des terres sous réserve de proposer des projets innovants, exemplaires et intégrés.

V. Organismes candidats

Cet appel à projet est ouvert aux **organismes de la société civile (ONG/OCB, association)** intervenant au Maroc. Les coopératives ne sont pas éligibles pour cet appel à projets.











VI. Critères d'éligibilité

المملكة المغاد

Les propositions de projets doivent :

- 1. Prendre en considération le contexte environnemental national et être alignées avec les objectifs de la stratégie nationale de l'environnement et du développement durable (SNDD) ;
- 2. S'aligner avec les priorités stratégiques du PMF FEM/ PNUD au Maroc durant la phase 7
- 3. S'aligner avec la nouvelle approche du programme de soutien aux 3I : Innovation, Inclusion et Impact.
- 4. S'inscrire pleinement dans les lignes directrices de cet appel à projets pour soutenir des initiatives novatrices, inclusives et évolutives, et à encourager des partenariats multipartites au niveau local pour aborder les problèmes environnementaux mondiaux dans les paysages terrestres et marins prioritaires ».
- 5. Etre mises en œuvre dans les paysages spécifiés dans le cadre de cet appel à projets
- 6. Etre cohérentes et stratégiques (cohérence entre problématique à résoudre, résultats, objectifs, activités et budget).
- 7. Associer les organisations locales et se baser sur les ressources scientifiques et techniques locales
- 8. S'appuyer sur la participation communautaire lors de la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des projets
- 9. Prendre en considération l'approche genre et impliquer les jeunes
- 10. Avoir un impact évident sur la communauté et sur la conservation des paysages
- 11. Faire l'objet d'un cofinancement équivalent à au moins 50% du coût du projet dont 25% en espèce et 25% en nature.
- 12. Etre réalisées dans un délai de 24 mois maximum.

Une attention particulière sera accordée aux projets suivants :

- 1. Les projets portés par les femmes, les jeunes et les personnes handicapées
- 2. Les projets de rétablissement vert dans le cadre du contexte actuel relatif au COVID-19
- 3. Les projets fédérateurs portés par un groupe d'ONGs et d'OCBs autour d'un objectif commun de conservation et de développement durable à l'échelle du paysage

VIII. Budget

L'octroi de subventions dans le cadre de cet appel à projet suivra les lignes directrices opérationnelles du PMF FEM/PNUD. Le montant maximal de la subvention pour chaque projet ne doit pas dépasser la limite de **50 000 USD**¹.

Le PMF FEM/PNUD applique le principe du **cofinancement** entre les partenaires pertinents du projet (y compris la contribution de l'OSC bénéficiaire et des autres partenaires). **Un cofinancement en nature et en espèces est exigé** (équivalent à **au moins 50% du montant total du projet, 25% en nature** et **25% en espèces**).

IX. Modalités de soumission

¹ Ce montant plafond de 50 000 USD ne sera accordé qu'à des projets à portée importante. A noter que la moyenne de financement est de 35 000 USD.













Les propositions complètes doivent être reçues par la Coordinatrice Nationale du PMF au plus tard le 15 décembre 2022, à 18h00 par e-mail à l'adresse suivante badia.sahmy@undp.org avec copie à l'adresse safaa.pmf@gmail.com

Le dossier de candidature doit être composé des éléments suivants :

- 1. Le formulaire de projet ci-joint dûment complété
- 2. Le dossier relatif à la structure
 - Le statut et le règlement interne de l'ONG
 - Le reçu de dépôt du dossier de l'association auprès de l'autorité concernée
 - Le PV des 2 dernières assemblées générales tenues par l'ONG
 - Le PV des 2 dernières réunions du bureau
 - La liste des membres du bureau et du staff payé ainsi que leurs coordonnées (téléphone, e-mail)
 - Une lettre d'appui des partenaires
 - Une lettre de validation du projet signée par l'ensemble des membres du bureau

الملكة المغربية +TMAE+ I MEYOEO Royaume du Maroc

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ENERGETIQUE ET DU
DEVELOPPEMENT DURABLE
- DÉPARTEMENT DU DEVELOPPEMENT DURABLE -









X. Modalités de sélection

Toutes les propositions reçues seront présentées au Comité National de Pilotage du PMF FEM, unique instance qui statue sur l'octroi de financement sur la base des critères mentionnés ci-dessus, pour examen et approbation. Seules les ONG/OCB retenues seront contactées.

Pour de plus amples informations, veuillez contacter : Badia SAHMY, Coordinatrice Nationale, Programme de Microfinancements du FEM, Maroc - <u>badia.sahmy@undp.org</u>







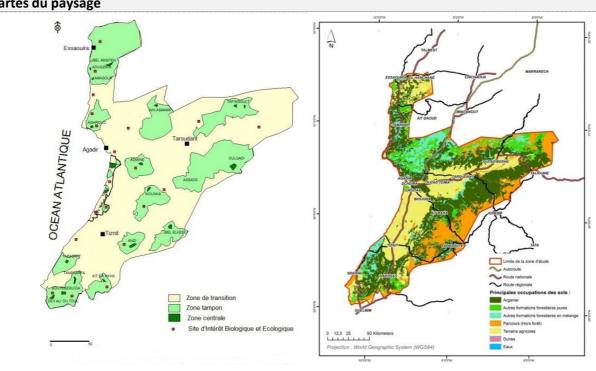


Annexe 2 : Evaluation de la situation de référence des paysages

Paysage d'intervention 1 : Réserve de Biosphère de l'Arganeraie (RBA)

Description du paysage		
Nom du paysage	Réserve de Biosphère de l'Arganeraie (RBA)	
Coordonnées et localisation	30°17′32″N, 9°17′29″O Région de Souss-Massa : provinces de Taroudant, Chtouka Aït Baha, Agadir Ida Outanan	
Typologie	Montagne, plaines, zones humides, littoral, bassin versant	
Typologie Montagne, plaines, zones humides, littoral, bassin versant La RBA recouvre environ 2,5 millions d'hectares, cependant, le prociblera une superficie de 250.000 Ha (environ 10% de la superficie tot Superficie Le programme se focalisera sur le soutien des actions autour des SIBE et du Parc National de Souss-Massa, en particulier à l'échelle des de agroécologiques : la zone du Haut-Atlas (versant nord du Haut Atlas et la zone de la plaine côtière (en longeant l'Oued Souss).		

Cartes du paysage



Justification du choix de paysage

Le choix de maintenir le paysage de la RBA se justifie principalement par l'importance des enjeux environnementaux et socio-économiques de ce paysage et par son étendue (2,5 millions d'hectares). Renforcer durablement l'impact du programme et consolider ses acquis au niveau de ce paysage nécessite une deuxième phase d'intervention durant l'OP7.



MINISTÈRE DE LA TRANSITION ENERGETIQUE ET DU

DEVELOPPEMENT DURABLE

DÉPARTEMENT DIJ DEVEL OPPEMENT DURABLE.









- La RBA se caractérise par une **grande diversité écosystémique et floristique** (environ le tiers de la flore totale du Maroc avec un taux d'endémisme très marqué). Elle est caractérisée par la présence de nombreux SIBE et du Parc National de Souss-Massa (46 857 Ha) qui abrite la colonie la plus importante et la plus viable au monde d'Ibis Chauve.
- Sur le **plan écologique**, la RBA présente l'une des formations végétales les plus typiques à l'échelle mondiale (l'arganier, arbre endémique). L'arganeraie, forêt unique et importante à l'échelle mondiale fonctionne comme rempart contre l'avancée de la désertification.
- Sur le plan socio-économique, la RBA est également d'une grande valeur pour les moyens de subsistance des communautés locales. L'agriculture, l'élevage, la valorisation de l'huile d'argan, la pêche et le tourisme constituent les principaux piliers de l'économie locale.

La RBA est en dégradation continue et subit les effets conjugués des changements climatiques et de l'action anthropique, justifiant une intervention à base communautaire pour conserver ce patrimoine national.

Principaux enjeux environnementaux et de développement

La RBA est en constante régression. La couverture forestière globale de l'Arganeraie a diminué d'environ 50% au cours des 100 dernières années et 600 ha continuent d'être perdus en moyenne chaque année². La croissance rapide de la population de la région Souss-Massa et l'évolution des aspirations de cette dernière (intensification de l'agriculture, projets structurants du tourisme, grands et nombreux chantiers d'urbanisation, etc.) ont conduit au cours des dernières décennies à une pression croissante sur l'intégrité des écosystèmes et de leurs services dans la région. Les principaux facteurs qui contribuent à la dégradation continue de la RBA sont les suivants :

- L'intensification du surpâturage et de la transhumance, l'expansion et la modernisation de l'agriculture (en plaine)
- La surexploitation des ressources pour le bois de chauffe
- L'exploitation non durable des plantes médicinales et aromatiques
- L'érosion et la perte des sols
- Les effets du changement climatique et de la désertification
- La pauvreté et la faiblesse des moyens locaux de subsistance

Par ailleurs, la RBA continue toujours à faire face au défi de la réhabilitation de l'arganeraie et des pratiques ancestrales de gestion des ressources naturelles associées, qui contribuent à la préservation de l'écosystème arganier et ont permis aux populations de s'adapter à des conditions climatiques extrêmes.

Principaux objectifs du programme au niveau du paysage

- Contribuer à la réhabilitation de l'Arganeraie et à l'amélioration des approches et pratiques communautaires favorables à la conservation de la biodiversité (terrestre et marines), à la réduction des effets du changements climatiques et la gestion durable des terres
- 2. Contribuer à la promotion des pratiques urbaines durables dans les domaines du transport, de l'énergie, de la gestion des déchets et de l'agriculture urbaine.

Pour plus d'information concernant les initiatives stratégiques qui seront mises en œuvre et la façon dont elles seront coordonnées pour obtenir un plan grand impact grâce à une approche multifocale ou intégrée dans chacun des paysages sélectionnés, se référer à l'Annexe 2 : Initiatives Stratégiques du PMF FEM OP7.

² Document de projet PNUD FEM : Une Approche d'Economie Circulaire pour la Conservation de l'Agro-biodiversité dans la Région du Souss Massa Draa au Maroc EC-SMD









Paysage d'Intervention 2 : Parc National d'Al Hoceima (PNAH)

Description du paysage			
Nom du	Parc National d'Al Hoceima (PNAH)		
paysage			
Coordonnées	35°20′00″N, 4°00′00″O		
et localisation	Cinq communes rurales d'Izmmourren, Ait Kamra, Rouadi, Snada et Beni Boufrah		
Typologie	Littoral, falaises très hautes, montagne, forêt, bassin versant		
Superficie	48.460 ha (dont 19.000 ha en zone marine)		

Cartes du paysage³



Justification du choix de paysage

• Le faible nombre de projets soutenus par le programme à l'échelle de ce paysage.

Depuis son lancement, le programme n'a soutenu que peu de projets de pêche durable dans cette région. Malgré la prise en compte de ce paysage dans le cadre des différentes phases opérationnelles du programme (OP2-OP6), le programme ne recevait que peu ou presque pas de projets en appui à la gestion durable des ressources naturelles du PNAH.

L'importance méditerranéenne du Parc⁴:

Le PNAH est la plus importante aire protégée de la côte méditerranéenne du Maroc et c'est l'unique Parc National au Maroc sur la façade méditerranéenne qui comporte une partie marine avec plusieurs îlots et rochers. Le PNAH constitue une aire protégée d'importance méditerranéenne (Convention de Barcelone). De nombreuses espèces clé sont présentes dans le PNAH, et en particulier, dans la zone de Cala Iris. La patelle géante (Patella ferruginea), une espèce endémique de la Méditerranée occidentale figure parmi les espèces d'invertébrés protégées en Méditerranée. Le PNAH se caractérise également par la présence du Goéland d'Audouin (Larus audouinii), une espèce endémique rare du bassin méditerranéen, du Goéland leucophée (Larus cachinnans), ainsi que d'autres espèces d'intérêt pour la conservation en Méditerranée.

• L'importance des menaces qui pèsent sur les ressources du Parc (pêche illégale, surpêche, pollution, surpâturage, érosion des sols, etc.).

Bien que la loi l'interdise, la pêche illégale avec l'utilisation de substances toxiques ou explosives existe encore dans les eaux du Parc national.

Principaux enjeux environnementaux et de développement

³ Atlas du Parc National d'Al Hoceima, UICN, 2012.

⁴ Idem





وزارة الانتقال الطاقعي والتنمية المستدامة -- قطاع التنمية المستامة -- ##EdJaO+ 1 X24+8 | ##E-Q+ / +XZE + +08Ja-1 - ++#05/4 | XXX - - ++#O5/4 |







Le parc est l'un des biotopes les plus représentatifs de la Méditerranée compte tenu de sa grande biodiversité. Il abrite plusieurs espèces rares et menacées figurant sur la liste rouge de l'UICN. Réserve de corail rouge, il abrite également la plus grande population de balbuzards pêcheurs de la Méditerranée. Le Parc englobe trois variétés de dauphins, 69 espèces d'oiseaux ainsi que la dernière population de phoques moines (disparus depuis 2003).

Un des défis importants du Parc est l'exploitation durable de ces ressources tout en favorisant l'amélioration des moyens de subsistance des communautés locales. En effet, le PNAH est fortement exposé à différentes pressions humaines, en particulier les activités de pêche illégale :

- Pêche au chalutage intensif (2200 tonnes/an)
- L'utilisation de dynamite (367 tonnes/an)
- L'utilisation du sulfate de cuivre pour la pêche du poulpe

D'autres activités illégales telles que le braconnage des œufs et de poussins du Balbuzard menacent également la biodiversité du Par cet conduisent à :

- La disparition de certaines espèces clés du parc (phoque moine)
- La perturbation des populations du Balbuzard
- La perturbation des aires de reproduction
- L'épuisement des stocks de poissons reproducteurs
- Une forte dégradation de l'ensemble de l'écosystème marin et des espèces d'oiseaux qui lui sont liés

La pêche traditionnelle, l'une des principales sources de revenus des populations locales précaires, se trouve également fragilisée par le recours aux activités de pêche illégale, le manque d'infrastructures appropriées, la diminution du stock halieutique et le manque d'organisation des pêcheurs. Par ailleurs, les grandes perturbations climatiques combinées avec des précipitations souvent intenses en hiver accroissent les phénomènes d'érosion, en particulier dans les zones où la couverture végétale est la plus faible, par des écoulements instantanés qui peuvent être très violents. La région du Rif est l'une des plus érodées au monde, 70% de ses sols étant affectés par ce phénomène.

Principaux objectifs du programme au niveau du paysage

- Promouvoir des pratiques communautaires de gestion durable des ressources naturelles du Parc National d'Al Hoceima tout en favorisant l'amélioration des moyens de subsistance des communautés locales
- 2. Favoriser les actions locales de conservation du paysage établissant un lien entre la gestion des zones côtières et la gestion des terres (lutte contre l'érosion et la pollution)

Pour plus d'information concernant les initiatives stratégiques qui seront mises en œuvre et la façon dont elles seront coordonnées pour obtenir un plan grand impact grâce à une approche multifocale ou intégrée dans chacun des paysages sélectionnés, se référer à l'Annexe 2 : Initiatives Stratégiques du PMF FEM OP7.









Paysage d'intervention 3 : Réserve de Biosphère de la Cédraie (RBC)

Description du pay	ysage	
Nom du paysage	Réserve de Biosphère de la Cédraie	
Coordonnées et	Parc National d'Ifrane 33°33'22"N, 5°14'15" Deux parcs mitoyens	
localisation	Parc National de Khénifra 32°56′N, 5°40′O	
	Provinces de Khénifra, Ifrane et Boulemane	
Typologie	Forêt, zones humides, montagnes, bassin versant	
Superficie	Parc national d'Ifrane 123 694 Ha	
	Parc National de Khénifra 84 000 Ha	
Cartes du paysage	5	
Rabat الرياط Rabat الرياط المغرب الم	Parc National de Khénifra Fis such Parc National de Khénifra Fis such Parc National de Khénifra Fis such Fis s	

Justification du choix de paysage

Le choix de la Réserve de Biosphère de la Cédraie de l'Atlas a été orienté par la faiblesse des interventions qui ciblent ce paysage mais aussi par l'existence d'une biodiversité très riche qu'il convient de préserver. En effet, la Cédraie qui se situe au centre du massif de l'Atlas, concentre près de 75% de la population mondiale de cet arbre. La cédraie fait également partie du Corridor de l'Atlas qui englobe plusieurs Hotspot et zones clés pour la biodiversité « KBA ».

_

⁵ Unesco





+500 Roya
INISTÈRE DE LA TRANSITION ENERGETIQUE ET DU



Deux sous paysages riverains seront considérés au niveau de la cédraie : le Parc National d'Ifrane et le Parc National de Khénifra. Le Parc National de Khénifra est une continuation spatiale du Parc National d'Ifrane pour élargir l'étendue de la cédraie.

Le Parc national d'Ifrane a été créé en 2004 et s'étend actuellement sur une superficie de 123.694 ha (Provinces d'Ifrane et de Boulemane). Il recèle une grande richesse animale dont d'importantes populations de macaques (Singe Magot). Il se distingue par la présente de 4 sites Ramsar (refuge important de l'avifaune) et de la loutre et de 16 SIBEs.

Le Parc National de Khénifra a été créé en 2008 sur une superficie de 84.000 Ha. Il représente 6% de la réserve de biosphère de la Cédraie. Il renferme 5 SIBEs (Talaghine, Aguelmam Sidi Ali, Wiwane, Agelmam Azegza et Aguelmam Mi Ami) et 4 bassins versants.

D'autres critères justifiant également ce choix :

- Zone faiblement ciblée par le PMF FEM / PNUD
- Taux de pauvreté et d'exclusion très élevé au niveau de ces provinces
- Présence du CEPF sur cette zone ce qui offre des possibilités de synergie et de mise à l'échelle
- Société civile nécessitant un accompagnement pour jouer un rôle dans la gestion durable de la Cédraie
- Zone d'intervention de la Fondation Mohammed V pour la solidarité qui a mis en place plusieurs centres pour l'accompagnement de la dynamique locale (tourisme durable, produits de terroir)

Principaux enjeux environnementaux et de développement

La RBC a pour objectif principal la préservation du Cèdre de l'Atlas qui subit de multiples formes de dégradations à cause de mauvaises pratiques et sous l'effet des changements climatiques (introduit dans la liste rouge de l'UICN en 2013).

- **Foncier** : modification de l'équilibre des espaces agricoles-forestiers-parcours, pressions sur les mises en défens
- **Démographie et sédentarisation** : construction sur les parcours et en lisière de forêt, *melkisation* (mise en culture privative) des terrains collectifs, demande énergétique (bois de chauffe) croissante
- Agriculture/élevage: augmentation des captages et pompages agricoles privés, irrigation non contrôlée, exploitation des produits forestiers ligneux et non-ligneux plus ou moins contrôlée, surcharge des têtes menant à une surexploitation généralisée et une dégradation constante de la qualité des pâturages, faible capacité de régénération des sols et des ressources, abreuvement et répartition des points d'eau

Principaux objectifs du programme au niveau du paysage

- 1. Promouvoir des approches innovantes de conservation communautaire des écosystèmes et des espèces menacées à l'échelle de la Cédraie
- 2. Améliorer et diversifier les moyens de subsistance des communautés locales pour une meilleure préservation de la cédraie

Pour plus d'information concernant les initiatives stratégiques qui seront mises en œuvre et la façon dont elles seront coordonnées pour obtenir un plan grand impact grâce à une approche multifocale ou intégrée dans chacun des paysages sélectionnés, se référer à l'Annexe 2 : Initiatives Stratégiques du PMF FEM OP7.











Annexe 3 : Exemple d'actions de rétablissement vert (après COVID-19)

A titre indicatif, les projets et actions suivantes seront encouragées :

- Encourager une gestion communautaire de la faune, y compris les actions de lutte contre le braconnage et le commerce illégal d'espèces sauvages
- Réhabiliter et soutenir des activités touristiques durables basées sur la nature à la fois pour la création d'emplois et pour promouvoir la gestion de la faune et des ressources naturelles
- Soutenir le développement et l'amélioration de l'entrepreneuriat de petite et moyenne taille liés à l'utilisation durable de la biodiversité et des ressources naturelles en optimisant leur valorisation (créer de la valeur ajoutée par des actions de transformation) et faciliter la commercialisation à travers des circuits courts, en se concentrant en particulier sur les groupes vulnérables, tels que les femmes, les communautés locales, les personnes handicapées, les jeunes...
- Soutenir et encourager la production agricole durable en amont et en aval pour améliorer la sécurité alimentaire et fournir un soutien ciblé aux petits agriculteurs
- Soutenir la gestion communautaire durable des ressources marines, y compris la pêche durable axée sur la sécurité alimentaire et l'amélioration du stock.
- Soutenir le déploiement des énergies renouvelables et des technologies économes en énergie, en particulier dans les communautés rurales et marginalisées, y compris pour soutenir la production, la transformation et le stockage des produits agricoles.
- Améliorer l'accès aux énergies renouvelables pour les établissements de santé, gestion des déchets médicaux...
- Soutenir la mise en place de fonds communautaires de crise ou d'urgence, avec des revenus générés par les entreprises, coopératives et autres activités productives basées sur la nature soutenues dans le cadre des projets
- Faciliter l'accès des communautés, des petites entreprises et des OSC aux fonds de rétablissement après COVID-19 disponibles par le biais de programmes d'assistance et de relance économique.